



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : **CER-OPT115453-C208997**

2. Nom et adresse de l'opérateur

MARTIN MARIE NOELLE - EPARGNES
11 ROUTE DE LA PROVIDENCE
17120 EPARGNES

Activité principale: **PRODUCTEUR**

3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle

Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche
9 cours du Triangle
92937 Paris-la-Défense CEDEX
FR-BIO-10

4. Catégories de produits/activité

Distribution de produits divers
Sachet de graines de PPAM, fleurs et légumes

Autres légumes

Productions de graines de : concombre d'Arménie, courge musquée, honeynut, potiron galeux d'Eysines, tomate précoce glacier, laitue appia, haricot delinel, chou frisé vert demi-nain, cornichon de bourbonne, tomate casaque rouge, tomate téton de vénus, tomate cerise, courge musquée sucrine du Berry, potimarron red kuri, pâtisson blanc, poivron benxi, aubergine casper, Moutarde Red Giant, Choux cabus de Brunswick, Laitue Saint Antoine, Laitue Pierre Bénite, Poivron California wonder, Pastèque Sugar baby, Concombre Tanja, Courgette Gold Rush, Potiron Bleu de Hongrie, Courge musquée Honeynut, Potimarron Green Hokkaido, Tomate Moonglow, Tomate Green Zebra, Tomate Matina, Aubergine Black Beauty, Courgette Blanche de Sicile, Courgette Genovese, Isatis tinctoria, Laitue frisée d'Amérique, Aubergine de barbantane, betterave forono, cèleri saphir, Potiron Hubbard vert, Citrouille rouge vif d'etampes, Courgette cocozelle, Gourde drague, Haricot contender, Laitue grosse blonde parresseuse, Lait

Fleurs et plantes ornementales

et PPAM (productions de graines de) : achillée millefeuille, aneth, bardane, benoite, bleuet des champs, bouillon blanc, bourrache bleue, consoude, coquelicot, épilobe en épi, fenouil, guimauve, mauve sylvestre, mélilot, mélisse, millpertuis, onagre, origan, pensée sauvage, pimprenelle, reine des prés, roquette sauvage, saponaire, sauge sclarée, valériane officinale, verveine

5. Définis comme

Agriculture Biologique

Agriculture Biologique

Agriculture Biologique

6. Période de validité : Du 15/05/2020 au 31/12/2021

7. Date de contrôle: 07/07/2020

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités. Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <https://certifie.bureauveritas.fr/bio/> ou par courriel à producteurbio@bureauveritas.com.

Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Non
Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non

Paris La Défense, le : 29/01/2021
Pour le Président, Laurent Croguennec





**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : **CER-OPT115453-C208997**

2. Nom et adresse de l'opérateur

MARTIN MARIE NOELLE - EPARGNES
11 ROUTE DE LA PROVIDENCE
17120 EPARGNES

Activité principale: **PRODUCTEUR**

3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle

Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche
9 cours du Triangle
92937 Paris-la-Défense CEDEX
FR-BIO-10

4. Catégories de produits/activité

officinale compagnon blanc, camomille matricaire, tagète nématicide, cardiospermum (pois de coeur), basilic cannelle, persil géant d'italie, coriandre, Liveche, ciboulette, sauge officinale, brunelle commune, fumeterre, bourse à pasteur, souci des champs, Basilic Fin Vert, Basilic grand Vert, Basilic sacré, Anis vert, Cerfeuil commun, Rhubarbe, Isope, Capucine, Fenugrec, sauge blanche, Thé des jardins.

Semences et plants

Production de plants de légumes :

Tomates, Aubergines, poivrons, pastèques, concombres, courgettes, courges, potirons, potimarrons, melon, tomate, piment végétarien

Production de plants d'aromates et de fleurs :

Persil, ciboulette, basilic, aneth, bourraches, consoude, mélisse, camomille, sauge, pimprenelle, coriandre...

5. Définis comme

Agriculture Biologique

6. Période de validité : Du 15/05/2020 au 31/12/2021

7. Date de contrôle: 07/07/2020

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <https://certifie.bureauveritas.fr/bio/> ou par courriel à producteurbio@bureauveritas.com.

Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Non

Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non

Paris La Défense, le : 29/01/2021
Pour le Président, Laurent Croguennec

